

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 10 Octobre

Nouvelles politiques

L'INCIDENT DE ROME

Rome, 8 octobre.

MANIFESTATION ANTI-FRANÇAISE

Le *Corriere di Bari* dit que les pierres ont été jetées contre le consulat de France, via Pacinti; mais il attribue le fait à des enfants.

Rome, 8 octobre.

Le ministre de l'intérieur a décidé qu'un service de police identique à celui qui existe pour les deux ambassades d'Autriche auprès du Quirinal et du Vatican, sera fait pour les deux ambassades et le consulat de France, qui seront surveillés par des agents de police et des carabinières.

DÉCLARATIONS DE M. GRÉGOIRE

Le *Gaulois* publie le récit d'un interview qu'un de ses rédacteurs a eu avec M. Maurice Grégoire, jeune avocat de vingt-six ans, de Pont-Audemer, qui, comme on le sait, a été arrêté au moment de l'incident du Panthéon :

« Il est absolument faux, a déclaré M. Grégoire, que MM. Choucary, d'Autin et moi, ayons écrit quoi que ce soit sur le registre déposé près du tombeau de Victor-Emmanuel. Seul M. Dreux a été accusé de ce fait et mis en état d'arrestation de ce chef sur les indications d'un sieur Astutti, capitaine de brigade italien.

« Au moment où il allait être emmené, le chef du groupe des pèlerins s'est avancé vers le capitaine Astutti, pour lui faire observer combien il était désirable qu'un fait de si faible importance ne fût pas ébruité. « C'est une affaire d'aucune importance, répondit, en effet, l'officier italien, mais ce jeune homme, et il désignait M. Dreux, ne peut être relâché. » M. Grégoire raconte que le capitaine Astutti réunit immédiatement autour du registre tous les Italiens présents, afin de recruter évidemment des gens qui pussent témoigner et qu'il refusa aux pèlerins français présents de laisser insérer au registre une protestation collective.

« Je lui proposai alors, continue M. Grégoire, de faire intervenir l'ambassade, afin d'éviter toute cause de tumulte dans la rue. N'ayant pas été plus heureux dans la seconde observation que dans la première, je me disposais à sortir avec quelques camarades quand je fus frappé à la tête par un italien d'un coup de bâton si vio-

lent que je suis tombé en jetant un cri. C'est alors qu'un agent, se retournant, m'a immédiatement mis les menottes, et que M. Choucary, voulant m'éviter un second coup, fut lui-même arrêté. J'ai été conduit au poste Saint-Eustache, au milieu d'une foule absolument laissée à elle-même, qui m'a couvert d'insultes et de crachats. Je pus heureusement relever la capote du fiacre qui me conduisait et éviter ainsi de nouveaux coups. Arrivé au poste, on m'a enfermé avec M. Dreux et le délégué a recueilli les dépositions des témoins. »

M. Grégoire fut de là transporté à la questure, où il retrouva M. Dreux. Par la fenêtre où il fut témoin d'un fait incroyable, des gamins essayaient vainement d'enlever le drapeau italien de la façade de la questure, quand un membre du personnel de la questure l'arracha vivement pour le jeter au peuple et l'exciter ainsi à continuer sa manifestation.

A minuit, M. Choucary venait rejoindre ses deux amis et tous les trois étaient gardés à vue, dans un bureau spécial où les agents affectaient de les menacer de leur revolver. Samedi matin, un inspecteur les interrogea. En ce qui concerne M. Choucary et M. Grégoire, ce magistrat proclama leur innocence et leur promit leur liberté pour le soir même.

M. Dreux, interrogé, continua à nier le fait dont on l'accusait. M. Choucary et M. Grégoire n'étaient cependant remis en liberté que le dimanche, à midi, et ils quittaient Rome à dix heures du soir, dimanche, sans avoir été accompagnés jusqu'à la frontière.

« Voilà les faits dans leur plus exacte vérité, ajoute M. Grégoire, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de protester contre toute accusation tendant à nous rendre, mon camarade et moi, responsables de l'incident. Si tous deux nous avons été arrêtés, c'est pour avoir, comme beaucoup d'autres pèlerins, d'ailleurs, pris la défense d'un Français injustement accusé.

Commission du budget

LE DÉGRÈVEMENT DE GRANDE VITESSE

Mercredi, M. Casimir-Périer avait réuni une douzaine de membres de la commission du budget.

M. Félix Faure a exposé à son collègue M. Pelletan le projet de dégrèvement de la grande vitesse. Voici exactement quelles sont les dernières concessions consenties par les Compagnies de chemins de fer; les réductions sont les suivantes :

Voyageurs à plein tarif, dégrèvement de 9 0/0 en 1^{re} classe, 18 0/0 en 2^e, 27 0/0 en 3^e. Le tarif kilométrique sera de 11 centimes pour la 1^{re} clas-

se, 7 centimes 1/2 pour la 2^e, et 4 centimes 9 pour la 3^e. Une réduction de 20 0/0 est consentie sur les billets d'aller et retour.

En ce qui concerne les Messageries, toutes les lignes sont considérées comme formant un réseau unique. Enfin les Messageries et les denrées actuellement confondues seront désormais distinctes.

Il résulte des calculs de M. Félix Faure, que le dégrèvement total sera de 83 millions, dont 41 millions seront supportés par l'Etat, et 42 millions par les Compagnies de chemins de fer.

Réception faite à M. Cambon.

Constantinople, 8 octobre.

M. Cambon, le nouvel ambassadeur de France à Constantinople, qui vient de prendre possession de son poste, a été l'objet, à son passage à Andrinople, d'une réception exceptionnellement empressée.

L'incident du Panthéon

C'est toujours la grosse question du jour, et la presse républicaine elle-même commence à s'émeouvoir, et à trouver que la France a bien de la patience et de la longanimité.

La *Lanterne* proteste en ces termes : « On conviendra que le gouvernement italien, qui n'a été pour rien dans cette algarade au moment où elle a eu lieu, l'exploite et l'utilise à son point de vue au delà des limites permises par les convenances internationales.

« Faites chez vous ce que vous voudrez, alliez-vous à qui il vous plaira, déshonorez-vous tant que votre cœur vous en dira; vous ne lasserez jamais notre indifférence. Mais il est une chose à laquelle nous vous défendons de toucher, et cette chose, c'est le nom français.

« Depuis vendredi, le roi Humbert permet que dans toute l'Italie on l'acclame au cri de : « A bas la France ! »

« Depuis ce même jour, les résidents français en Italie, même ceux qui n'ont rien de commun avec les pèlerins, sont exposés aux insultes et aux mauvais traitements d'une foule qu'on laisse livrée à tous ses entraînements.

« On estimera que c'en est assez, et qu'il y a lieu pour le gouvernement français de rappeler le cabinet de Rome au respect de ses devoirs internationaux. »

L'Estafette, *le Temps*, *le National*, *le Voltairre*, *la France*, *la Paix*, *l'Eclair*, etc., parlent dans le même sens.

Voici en substance leur argumentation : « On a assez dit et assez prouvé aux Italiens que la République française respecte leur unité, avec Rome capitale, et ne songe pas le moins du monde à restaurer le pouvoir du Pape.

Rosa poussa un cri d'indignation qui fut répété par toutes les personnes présentes. Intérieurement, Zita jubilait. Elle avait à dessein omis d'enlever cette parcelle de cire qui venait d'attirer l'attention du général.

— Personne ici ne peut me donner une indication quelconque ? s'écria-t-elle d'une voix forte. Tous les assistants restèrent muets, consternés.

— Il y a cependant quelqu'un qu'on accuse ! continua le général en regardant fixement Rosa. Cette fois, il n'y avait plus à en douter, c'était sur elle qu'il laissa tomber les soupçons outrageants.

— Qui accuse t-on ? demanda-t-elle avec une dignité ferme.

— Vous allez le savoir. Ecoutez tous ! tonna le général de son organe sonore.

Et, lentement, il donna lecture de l'entréfilet publié dans le journal.

— Oh ! c'est infâme ! s'écria Rosa hors d'elle, et vous me méprisez assez pour ajouter foi à une semblable calomnie ?

A présent, les yeux étaient tournés de son côté. Tout le monde paraissait stupéfait.

Le vide se fit autour de Rosa.

— Je pourrais dédaigner de me défendre, dit-elle, cependant je ne dois pas rester sous le coup d'une aussi épouvantable accusation. Je vous supplie de procéder à une enquête minutieuse, mon général; songez que je suis aussi intéressée que vous à ce que la lumière se fasse... Que l'on me donne des juges !... Il faut que mon innocence éclate au grand jour, j'ai le droit de l'exiger !

La protestation énergique de la jeune fille produisit le meilleur effet sur l'assistance. Le général

« La continuité des manifestations anti-françaises devient offensante et le gouvernement du Quirinal a le devoir de ne point les favoriser.

« Il ne serait ni honnête, ni habile de les tolérer plus longtemps. »

Il est temps en effet de mettre fin à cet état de chose, non seulement au point de vue de notre dignité nationale, mais encore au point de vue du maintien de la paix européenne.

Un procès curieux

On annonce que M. Henri Rochefort intente un procès à l'Agence Havas, qui, dans une de ses dépêches le jour des funérailles du général Boulanger, avait déclaré que le directeur de *l'Intransigeant* aurait été tué au sortir du cimetière. Or, M. Rochefort aurait été, au contraire, l'objet d'une manifestation assez sympathique.

Le rédacteur en chef de *l'Intransigeant* demande 20,000 fr. de dommages-intérêts; il paraît que son but serait de savoir si la dépêche en question a été envoyée par le correspondant de l'agence à Bruxelles, ou si la dépêche a été fabriquée ou arrangée à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par arrêté préfectoral en date du 7 octobre, M. Borderie, Firmin, ex-surnuméraire du département de la Savoie, est nommé surnuméraire à Souillac, en remplacement de M. Guhen, nommé commis.

BELLES ACTIONS

M. le Préfet du Lot vient d'accorder un témoignage public de satisfaction à M. Pouzergues, instituteur à Belmont, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve dans un incendie survenu le 22 septembre dernier dans cette commune.

CHOSSES DE L'ARMÉE

Le 15 octobre prochain, commencera à s'ouvrir le délai d'inscription des jeunes gens appelés par leur âge à figurer sur les tableaux de recensement pour le tirage au sort de la classe 1891.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE CAHORS

La réunion trimestrielle du Comité de la Bibliothèque populaire de Cahors aura lieu ce soir, samedi 10 octobre, à 5 heures, à la mairie, dans l'ancien ne salle du Conseil municipal.

en fut le premier touché.

— Que l'on me laisse avec Mademoiselle, ordonna-t-il, la voix tremblante d'émotion.

Il fut obéi sur-le-champ. Tous deux restèrent seuls.

Ce fut elle qui prit la parole la première. Devant les domestiques, elle avait eu assez de force pour ne pas se laisser abattre par l'effroyable coup; mais quand ils furent partis, elle fondit en larmes, à bout de volonté.

— C'est affreux ! s'écria-t-elle au milieu de ses pleurs, vous avez pu croire que je vous avais trahi, moi, une Alsacienne, la fille d'un vieux patriote, la sœur d'un brave tombé à Reischoffen !... vous avez pu supposer cela un seul instant ?

— Je ne crois rien, je ne suppose rien, dit-il, mais les accusations de ce journal sont claires, le vol de documents est positif, et j'ai le devoir de vous interroger. Ma responsabilité est terrible et me commande de fouler aux pieds toutes les considérations sentimentales. Jusqu'ici je crois vous avoir donné assez de preuves d'estime pour que vous ne m'accusiez pas de vous soupçonner trop légèrement. Deux personnes sont, seules, entrées dans cette pièce pendant mon absence : l'une de ces deux personnes et dans ma maison depuis de longues années, elle est investie de ma confiance qu'elle n'a jamais cessé de mériter et m'a donné de nombreuses preuves d'affection et de dévouement : c'est Zita. Puis-je avoir le plus léger doute à l'égard de cette brave fille ?

— Non, certes ! déclara franchement Rosa.

— Vous en convenez vous-même. L'autre personne est ici depuis quelques mois à peine; il est

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 56

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XII

LE DOSSIER

Quand à Rosa, sans savoir au juste de quoi il s'agissait, elle devinait qu'il avait dû se passer un fait d'une haute et douloureuse importance, et elle attendait, haletante, que le général s'expliquât.

— J'avais laissé ici, avant de partir, reprit-il avec effort, certains... objets que je n'ai pas retrouvés à mon retour.

Il ne voulait pas spécifier, redoutant un scandale inutile; il espérait que le coupable se dénoncerait par son seul trouble, qu'un mot, un geste le renseignerait... alors il retiendrait celui ou celle dont il aurait surpris l'avenue involontaire, et renverrait les autres sans trop avoir parlé.

Mais, à son grand désappointement, personne ne bougea.

— Aurait-on volé quelque chose de précieux ? fit Rosa, ce serait une infamie !

Pendant que le groom donnait des preuves de

l'abaissement le plus sincère, la cuisinière, forte fille du Midi, jeta autour d'elle un coup d'œil furieux, chargé de méfiance, et s'écria énergiquement :

— S'il y a eu quelque chose de volé, il faut que ça se retrouve, bon Dieu !

L'ordonnance piétinait d'impatience.

Quand à Zita, elle resta calme, avec l'apparence d'une personne au-dessus de tout soupçon.

— Expliquez-vous, mon général, dit-elle avec aplomb, quels sont les objets qui ont disparu; est-ce un bijou, un bibelot artistique ? ce n'est pas de l'argent ? ce ne sont pas des valeurs ?

— C'est pis que tout cela, fit amèrement le général; ce sont des papiers que j'avais mis moi-même dans ce cartonnier dont je possède seul la clef.

— Comment les aurait-on pris, demanda Rosa, si M. le général est certain de ne pas avoir oublié la clef sur le meuble ? Il faudrait donc qu'on eût commis une effraction ou que le voleur se fût servi d'une fausse clef ?

Le regard inquisiteur du général croisa le sien. Était-ce une illusion ? il sembla à la jeune fille que l'œil de M. Douvrillat, si bon, si doux habituellement, avait pris, en se dirigeant sur elle, quelque chose de dur, de terrible ! Était-il possible qu'il la soupçonnât ? Oh ! non... elle se trompait... elle était folle !

Le général examina la serrure du cartonnier.

— Mademoiselle Rosa a raison, fit-il d'une voix sourde, le misérable voleur a ouvert ce meuble à l'aide d'une fausse clef, car il reste encore à la serrure un peu de la cire qui a dû servir à prendre l'empreinte.

MM. les membres du Comité sont instamment priés de vouloir bien y assister.

Le vice-président : PARAZINES.

Ordre du jour : Tour de service pour le 4^e trimestre; Communications diverses; Adieux de M. le Président Pih-r.

LAVEZ LES RAISINS

Ne mangez pas de raisin sans le laver : c'est une mesure non seulement de propreté, mais de précaution indispensable. Vous pourriez vous empoisonner, et voici comment :

Afin de préserver la vigne de certaines maladies, on l'arrose au sulfate de cuivre, et la bouillie, appliquée quelquefois d'une manière peu intelligente, reste déposée sur les fruits que la pluie n'a pas nettoyés.

SUCRAGE DE VENDANGES

Nous recevons de l'Administration des Postes la communication suivante :

L'Administration des Postes croit devoir rappeler au public que les demandes d'autorisation de sucrage des vendanges adressées à l'Administration des Contributions indirectes ont le caractère de correspondances personnelles et doivent être affranchies à raison de 15 centimes par 15 gr.

Les particuliers qui expédieraient ces demandes comme papier d'affaires commettraient une infraction à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856 et mettraient l'Administration des Postes dans l'obligation de dresser procès-verbal à leur charge.

MORT SUBITE

Hier au soir, vers 6 heures, le nommé E. Pébeyre, employé au greffe du tribunal civil de Cahors, traversait le champ de mars pour rentrer chez lui. Pris d'indisposition subite, il s'affaissa sur le sol ne donnant plus signe de vie.

Quelques personnes, accourues en toute hâte, relevèrent le malheureux, mais il avait cessé de vivre.

On attribue cette mort foudroyante à la rupture d'un anévrysme.

ESCROQUERIE FIN DE SIÈCLE

Un individu — quelque cheval de retour assurément, — arrivait ces jours derniers à Cahors et, avec une assurance digne de ses hautes fonctions, descendait au meilleur hôtel de la ville, et déclarait être inspecteur secret des chemins de fer d'Orléans et de l'Etat. Dans la journée, il se faisait confectionner des cartes avec ce titre et partait, après deux bons repas pour visiter la voie. Naturellement M. l'inspecteur secret devait rentrer coucher à Cahors et il réglerait ses dépenses au retour.

L'enquête établira ses exploits sur les parcours de Cahors à St-Géry. C'est sur les gardes-barrière surtout qu'il faisait peser le poids de son autorité, et dans cette dernière station il venait de menacer de révocation le malheureux garde, pour une soi-disant infraction au règlement, lorsque, se radoucissant, il promit de taire le cas à l'Administration, moyennant la remise immédiate de dix francs. Le garde en aurait donné cent, s'il les avait eus sur lui, mais hélas ses poches étaient vides et M. l'inspecteur s'éloigna en maugréant et va houspiller un homme d'équipe qu'il cherche également à mettre à contribution.

Mais le garde avait raconté le fait. Un inspecteur promettant l'impunité contre quelques pièces de cent sous, cela parut louche, et bientôt la gendarmerie, prévenue, n'hésita pas à mettre la main au collet de ce maître escroc

vraie par sa douceur, son charme, sa conduite irréprochable, son maintien modeste, son langage élevé, elle était arrivée à conquérir en peu de temps le respect et l'amitié de tous, — ici la voix du général devint plus faible, l'excellent homme souffrait de ce qu'il était obligé de dire, — eh bien ! par quelle fatalité cette personne que l'accusation publique, imprimée, désigne clairement, par quels agissements a-t-elle éveillé l'attention de la presse ? D'où vient qu'on la traite d'espionne, elle et non une autre ?

— Moi, une espionne ! fit la pauvre enfant avec un accent de suprême dégoût.

— Il ne s'agit pas de protester, dit gravement le général, il faut prouver votre innocence. Cela vous sera facile, je l'espère, et quand vous serez parvenue, ce que je souhaite vous recevrez la réparation éclatante qui vous sera due...

La jeune fille releva fièrement la tête.

— Cette réparation, interrompit-elle, j'y compte, et je suis certaine qu'elle ne se fera pas longtemps attendre, car ma situation est trop pénible, trop épouvantable ; je vous en prie, mon général, questionnez-moi vite, car je brûle de vous répondre et de vous convaincre.

— C'est bien. Quelles sont vos relations à Paris.

— Je n'en ai aucune, hélas ! sauf Mme Reuter qui a bien voulu me recommander à vous.

— Comment avez-vous fait la connaissance de Mme Reuter ?

Elle raconta de quelle façon elle était entrée à l'hôtel Kléber. Le général hochait la tête, se demandant si la brave femme n'avait pas été la première, dupe de l'apparence honnête et candide de

qui a été conduit, sous bonne escorte, à la prison de Cahors.

C'est égal, le procédé est neuf et mérite d'être raconté.

STATISTIQUE DES DÉCÈS

Pendant ce beau mois de septembre, la salubrité a été bonne et les maladies ont été assez rares. Aussi le nombre des décès ne s'est élevé qu'à 22 et celui des naissances à 15.

Parmi ces décédés, je signalerai 10 vieillards 1 nonagénaire, 3 octogénaires et 6 septuagénaires), 5 enfants en bas âge, 1 autre âgé de 5 ans, 1 autre de 19 ans, 1 autre de 17 ans, 1 autre de 24 et 2 trentenaires.

Comme profession, je dirai que 7 étaient sans profession, 6 étaient trop jeunes, 3 cultivateurs, 1 maçon, 1 tailleur d'habits, 1 soldat, 1 domestique et 1 lisseuse.

Quant aux affections, causes de ces décès, elles ont été les suivantes : Les affections cardiaques (4), l'athrepsie (3), la vieillesse (3), les convulsions (2), 1 pneumonie, 1 une pleurésie, 1 apoplexie, 1 phthisie pulmonaire, 1 fièvre scarlatine, 1 oedème causé par l'alcoolisme, 1 ileus et 1 affection par suite de artério-sclérose. Le dernier a été amené par la pendaison.

Ainsi point de variole, de rougeole, de fièvre typhoïde, ni aucune autre maladie infectieuse.

Considérés sous le rapport des paroisses, il y a lieu de noter 10 décès à Saint-Barthélemy, 5 à Saint-Urcisse, 4 à l'hospice et 3 seulement à la cathédrale.

Il n'y a qu'une chose à souhaiter pour finir, c'est de voir augmenter le nombre des naissances presque toujours inférieur à celui des décès.

Dr LEBEUF.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A partir du 15 octobre, date fixée par la Compagnie d'Orléans pour l'ouverture du service d'hiver, le train express de toutes classes qui part de Capdenac à 10 h. 42 matin et arrive à Brive à midi 42 aura un arrêt à la station des Quatre-Routes.

Un arrêt desservi par les trains du matin et du soir de la section de Souillac à St-Denis sera créé, à titre d'essai, au passage à niveau de Baladou, situé entre les stations du Pigeon et de Martel.

CULTURE DU TABAC EN 1892

TABLEAU présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire, à la mairie de leur commune, la déclaration de planter du Tabac en 1892.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Bretenoux

Bretenoux, le 21 octobre, de 1 à 4 heures.
Prudhomat, les 19 et 20, de midi à 4 h.
St-Michel-Loubéjou, le 22, id.

Canton de Cajarc

Carayac, le 21 octobre, de 2 à 4 heures.
Larnagol, les 17, 19, 20 et 21, de 1 à 4 h.
Cadrieu, le 15, id.
Montbrun, le 16, id.
Marcillac, les 15, 16, 17, 19 et 20, de 9 à 4 h.
Cajarc, les 17 et 19, id.
Laroque-Toirac, le 22, de 11 à 4 h.
St-Sulpice, les 19 et 20, de midi à 4 h.
St-Chels, les 15 et 16, id.

St-Pierre-Toirac, le 21, id.
Gréalou, le 20, id.

Canton de Figeac (ouest)

Béduer, le 15 octobre, de 11 à 4 h.
Lissac, le 22, de 1 à 4 h.

Canton de Livernon

Assier, le 16 octobre, de 1 à 3 heures.
Ste-Eulalie, les 21 et 22, de 11 à 4 heures.
Brenques, les 17 à 19, id.
Boussac, le 16, id.
Corn, le 20, id.
Durbans, le 23, de 1 à 4 heures.
Reyrevigne, le 15, id.
Sonac, le 20, id.
St-Simon, le 21, id.
Livernon, le 24, de 9 à 4 heures.
Espédaillac, le 20, id.
Grèzes, le 17, de 9 à 11 heures.
Reilhac, le 15, id.

Canton de St-Céré

Loubressac, le 17 octobre, de 1 à 4 heures.
St-Céré, les 15 et 16, de 9 à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon

Le Vigan, le 15 octobre, de 9 à 4 heures.
Gourdon, les 19, 20, 21 et 22, id.
St-Clair, les 15 et 16, id.
Nozac, le 17, id.
Rouffilhac, le 16, id.
Souillaguet, le 17, de 12 à 4 heures.
Payrinhac, le 15, id.
St-Cirq-Madelon, le 16, de 1 à 4 h.

Canton de Gramat

Gramat, le 19 octobre, de midi à 2 h.
Miers, le 17, de 10 h. à midi.

Canton de Labastide-Murat

Caniac, les 15 et 16 octobre, de midi à 4 h.

Canton de Martel

Baladou, les 15 et 16 octobre, de 2 à 4 h.
Floirac, les 15 et 16, de 1 à 4 heures.
Montvalent, le 21, id.
Creysse, le 19, id.
Cuzance, le 17, id.
Martel, le 20, de 9 à 4 h.
St-Denis, le 20, de midi à 4 h.

Canton de Payrac

Fajoles, le 20 octobre, de 11 à 4 h.
Lamothe-Fénelon, les 20 et 21, de 9 à 4 h.
Loupjac et Masclat, le 19, id.
Payrac, le 21, id.
Le Roc, les 15, 16 et 17, de 10 à 4 h.

Canton de Saint-Germain

St-Germain et Concorès, les 17, 19 et 20 de 9 à 4 h.
St-Chamarand, le 16, de 9 à 4 heures.
Frayssinet, le 15, id.

Canton de Salviac

Léobard, les 15 et 16 octobre, de 9 à 4 heures.
Dégagnac, les 15, 16, 17, 19 et 20, id.
Salviac, les 17, 19, 20 et 21, id.

Canton de Souillac

Lacave, les 21 et 22 octobre, de 1 à 4 h.
Lachapelle-Auzac, les 17 et 19, de midi à 4 h.
Lanzac, les 15 et 16, id.
Pinsac, les 19 et 20, id.
Souillac, les 15, 16 et 17, de 9 à 4 heures.
Meyronne, le 17, id.
St-Sozy, les 19 et 20, de 2 à 4 heures.

Canton de Vayrac

Vayrac, le 22 octobre, de 9 à 4 h.

Bétaille, les 15 et 16, de 12 à 4 h.
Strenquels, le 21, de 2 à 4 heures.
Cavagnac, le 23, id.

LES FIGURANTS MILITAIRES

On lit dans l'Echo de Paris :

Avec la réouverture de la saison théâtrale s'agit, dans beaucoup de villes de province, la question des figurants militaires.

Les directeurs réclament presque partout contre le rigorisme de la dernière décision ministérielle.

Qu'il soit bon de refuser le concours armé de la troupe pour des cavalcades parfois grotesques, nous l'avons réclamé. Mais, au théâtre, la figuration est un service facultatif, destiné à assurer le bon ordre et l'économie des représentations du répertoire classique, sans que l'honneur de l'uniforme puisse être atteint.

Les figurants jouissent de leur permission de minuit; ils vont au théâtre au lieu d'aller au cabaret et s'en conduisent d'autant mieux pendant la marche des spectacles qu'ils en retirent un petit profit dont l'alimentation de la compagnie profitera le lendemain.

En échange des hommes de bonne volonté qui étaient prêtés aux théâtres municipaux, les directeurs consentaient de fortes réductions d'abonnement pour les officiers et les sous-officiers.

LE FROID EN 1891

L'année 1891, dit le chroniqueur scientifique du Temps, a eu, au point de vue météorologique, un caractère très anormal; l'hiver a été particulièrement dur et long, l'été a été moins chaud qu'aucune des années précédentes. On a cherché, on cherche encore des raisons de ce phénomène, qui a eu sur les récoltes de blé de cette année en Europe de déplorables effets. La récolte de blé a été mauvaise en Russie, ce qui semble justifier les remarques suivantes que nous adresse un correspondant :

« Les météorologistes européens n'ont pas pu prévoir la rigueur de l'hiver dernier parce que la cause doit être cherchée en Asie plutôt qu'en Europe.

» Un refroidissement très intense s'est produit subitement à Orenbourg (Russie orientale), vers le 15 novembre dernier et avait pour cause probable une chute exceptionnellement abondante de neige tombée en Sibérie. Il s'est propagé les 25 et 26 novembre jusqu'à l'Europe occidentale qui a été ainsi refroidie pendant plusieurs mois, parce qu'à cette époque de l'année l'action directe du soleil est impuissante à réchauffer l'Europe, à cause de l'action inverse et prépondérante qui résulte du rayonnement nocturne.

» Le bureau central météorologique de France ne pourrait, cette année, prévoir un peu à l'avance la rigueur de l'hiver qu'en se faisant adresser chaque jour, par voie télégraphique, des cotes thermométriques constatées, par exemple, à Omsk et à Irkoutsk. Les vents les plus froids de notre hiver venant ordinairement de la Sibérie, notre attention doit être fixée particulièrement sur ce pays.

LES PROVERBES

Le sens de la plupart de nos proverbes se retrouve plus ou moins dans toutes les langues. Ainsi le Gaulois nous donne la traduction de plusieurs proverbes russes et les rapproche de leur équivalent français.

Le général entr'ouvrit la porte et d'une voix forte appela :

— Didier !

L'ordonnance accourut.

— Vous étiez serrurier, je crois, avant votre entrée au service ?

— Oui, mon général.

— Très bien. Pouvez-vous m'ouvrir cet armoire dont la clef est égarée ?

— Rien de plus facile. J'ai justement mes outils dans ma chambre, ce sera fait dans cinq minutes.

Avant qu'il se retirât pour aller chercher l'instrument nécessaire, le général s'approcha de lui et lui dit à voix basse :

— Pas un mot à personne de cette affaire, n'est-ce pas ?

— On sera muet.

— Sur ton honneur.

— Sur mon honneur.

Cinq minutes après, ainsi que l'avait promis Didier, l'armoire était ouverte. Il se retira, laissant de nouveau seuls Rosa et le général. La jeune fille procéda avec rapidité à l'enlèvement de ses effets.

Tout à coup, elle poussa un nouveau cri desurprise :

— Qu'est-ce que c'est que ce paquet ! Il n'est pas à moi !... Qui est venu le mettre là ?

Elle venait de découvrir un objet volumineux enveloppé dans une toile verte qu'elle défit vivement.

(A suivre).

A. SIRVEN ET. A. SIÉGEL.

la jeune Alsacienne.

— Ainsi, fit-il, vous persistez à déclarer que, en dehors de Mme Reuter, vous ne connaissez absolument personne à Paris ?

— Pardon, dit-elle.

— Et décidée à mettre à nu tout son passé sans rien oublier, elle cita Gobeux, le vieux Loëb et Jephk.

— Jephk ! s'écria le général, à qui ce nom n'était pas inconnu, n'est-ce pas le fameux orateur anarchiste ?

— J'ai bien entendu affirmer quelque chose de ce genre, balbutia-t-elle.

Dans sa bonté suprême, elle se refusa à raconter l'histoire du vol de ses quatre cents francs, la culpabilité du Belge, en cette circonstance ne lui ayant été jamais démontrée. Elle se borna à dire qu'elle l'avait connu au Hohwald et retrouvé par hasard à Paris.

Le général fronça le sourcil.

— Vous n'avez pas revu cet homme depuis votre entrée chez moi ? demanda-t-il sévèrement.

— Je vous le jure ! D'ailleurs, depuis que j'ai l'honneur d'appartenir à votre maison, tout le monde ici peut certifier que je ne suis pas sortie une seule fois sans être accompagnée des enfants. Ils pourront témoigner qu'ils ne m'ont jamais vue parlant à personne de dehors. Et quant à recevoir quelqu'un sous votre toit, je n'en aurais jamais pris la liberté.

— Même pendant mon absence ?

— Surtout pendant votre absence ; Martha et Henri sont tous deux enrhumés depuis huit jours, ils gardent le lit et je ne les ai pas quittés d'une seconde.

— En ce cas, reprit le général saisi d'une idée soudaine, conduisez-moi dans votre chambre.

Elle l'interrogea du regard, ne saisissant pas sa pensée.

— C'est bien simple, continua-t-il, si vous n'avez pas bougé d'ici, je n'ai qu'à procéder à une enquête dans votre chambre, c'est ce que je vais faire en votre présence ; si je n'y trouve rien de suspect, ce sera déjà une chose excellente en votre faveur.

— Oh ! murmura la jeune fille d'une voix étouffée, vous allez me fouiller comme une voleuse !... quelle humiliation !

— Si dure que soit cette épreuve, elle est indispensable dans votre propre intérêt, mon enfant.

— Allons ! fit-elle avec résignation.

Il la suivit dans la petite pièce claire et gaie qu'on lui avait consacrée, et s'arrêtant devant l'armoire :

— Ouvrez-moi ce meuble, je vous prie, dit-il.

Elle allait obéir quand elle poussa un cri étouffé.

— La clef !... la clef !... elle n'est plus à la serrure où je l'avais laissée !

— Voilà qui est étrange, murmura le général.

Et il ajouta doucement mais avec fermeté : — Cette clef ne peut avoir disparu ; cherchez dans votre poche, vous l'y aurez peut-être mise par mégarde.

— Non ! dit-elle très émue, je ne l'ai pas...

Qu'est-ce que cela signifie ?

Elle mit toute sa chambre sens dessus dessous, regardant par tout, remuant tout et ne trouvant rien.

« Il est né coiffé ! » se traduit : « Il est né dans une chemise ! »

« Charbonnier est maître chez lui » devient, en russe : « Être maître dans sa maison comme le Khan en Crimée, ou comme Adam au paradis, ou comme l'ours dans le bois. »

« Être comme un coq en pâte » se dit : « Se baigner comme le fromage dans le beurre. »

« Faute d'un point, Martin perdit son âne » a pour équivalent : « Avec une bougie d'un kopeck, Moscou peut se brûler. »

« Dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois ! » se rend par : « S'il manque des gens, Thomas est gentilhomme ! »

Puy-l'Evêque

Mardi dernier, une honorable famille a failli périr victime d'un accident de voiture. A l'entrée d'une côte très raide, conduisant aux travaux actuellement exécutés en vue de capter une source, destinée à alimenter la ville, le cheval a tourné court et la voiture a versé. Les cinq personnes ont été projetées sur le sol et ne se sont fait, comme par miracle, que des blessures légères. On a craint un instant qu'une dame d'un certain âge, sur laquelle les quatre autres personnes sont tombées, ait été gravement meurtrie; il n'en a rien été heureusement.

On frémit en songeant aux conséquences terribles de cet accident, si le talus n'avait empêché l'attelage de tomber dans le précipice qui borde la route !

La foire a été belle. Il s'est vendu beaucoup de bœufs gras de 750 à 1,000 fr. la paire, ou 36 fr. environ les 50 kil.

Les bœufs d'attelage, de 400 à 850 fr. la paire. Les porcs gras de 43 à 46 fr. les 50 kil. Les autres porcs étaient très chers. Les oies de 11 à 13 fr. la paire. Le blé de 15 à 16 fr. les 4/5, Le maïs de 6 à 9 fr. Les pommes de terre de 2 fr. à 2 fr. 50.

Fumel

Les marchés qui se sont tenus dans la quinzaine, ont été très fréquentés par des étrangers qui venaient pour acheter des noix, aussi les prix à l'hectolitre ont varié entre 18 et 26 fr. Aux derniers marchés on ne les payait que 18 et 20 fr..

Les raisins se vendaient de 17 à 20 fr. les 50 kilos.

La foire de mardi a été belle. Les bœufs étaient aux cours des autres foires. Les porcs gras de 44 à 48 fr. les 50 kil. Les autres porcs étaient très chers. Les moutons étaient en baisse. La volaille de 2,50 à 5 fr. la paire. Les lapins de 2 à 3 fr. id. Le blé de 19 à 20 fr. l'hectolitre. Le maïs de 9 à 11 fr. id. Les noix de 18 à 20 fr. id.

Mauroux

La foire n'a pas été belle. Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires. Les porcs gras de 45 à 47 fr. les 50 kil. Les autres porcs étaient chers. Les moutons étaient en baisse. Les oies de 13 à 15 fr. la paire. Les poules de 0,60 à 0,65 la livre. Les lapins de 0,23 à 0,30 id. Les lièvres de 4 à 4,50 la pièce. Les œufs 0,75 la douzaine.

FAITS DIVERS

Empoisonnement par les crustacés

Nous lisons dans le *Matin* : « Lyon 9 octobre: Gare aux écrevisses. — Un cas curieux d'empoisonnement. — Plusieurs victimes. — Une mort. »

Un cas très rare d'empoisonnement s'est produit au quartier de la Guillotière. Hier au soir, un marchand ambulant proposait des écrevisses cuites à plusieurs habitants de la rue de l'Épée.

Un nommé Gautier en acheta six qu'il mangea en soupant, en compagnie de sa femme, de sa fille et de son fils; mais seul, ce dernier refusa, prétextant que les écrevisses n'étaient pas assez fraîches.

Deux heures plus tard, le mari, la femme et la fille Gautier, ainsi que plusieurs personnes du quartier, furent prises de coliques excessivement violentes qui nécessitèrent l'intervention des médecins, lesquels prescrivirent aux malades d'absorber force lait. Seul, Gautier refusa cette médication et ne voulut prendre que de l'eau pour lutter contre la soif intense dont il se plaignait sans cesse. Ce malheureux a expiré ce matin, à cinq heures, tandis que les autres intoxiqués étaient hors de danger.

Une instruction fut ouverte et l'autopsie a démontré que l'empoisonnement était dû au mo-

de de cuisson des écrevisses, ou à la reproduction spontanée de ptomaines. »

Nous lisons dans le *XIX^e Siècle* :

« Rouen, 3 septembre. — La femme Aubriet et un sergent de ville nommé Huet, sont morts empoisonnés après avoir mangé des crabes. Beaucoup d'autres personnes qui avaient mangé du même plat sont gravement malades. »

Ces faits divers méritent d'attirer l'attention, d'autant plus que Paris, à lui seul, consomme chaque année plus de six millions d'écrevisses. Aussi la production des rivières de France est-elle depuis longtemps inférieure à la consommation. L'Allemagne et d'autres pays nous envoient de grandes quantités de ce crustacé. En outre, la culture artificielle des écrevisses, que pratiquaient déjà les Romains, a été tentée avec succès sur une grande échelle. On les multiplie par un bon aménagement des ruisseaux qu'elles habitent : on est même parvenu à les engraisser aux environs d'Etampes et de Rambouillet.

La chair de l'écrevisse est donc fort recherchée et avec raison, car normalement, c'est un aliment sain et reconstituant. Toutefois, qu'elle soit moins indigeste et plus délicate que celle du homard, elle est un peu lourde, et certaines personnes ne peuvent en manger sans être incommodées.

Le docteur E. Decaisne, cite un magistrat de ses amis, qui était pris de vomissements toutes les fois qu'il mangeait une écrevisse. Chez certains individus, les écrevisses provoquent des étourdissements et l'insomnie.

L'indigestion des écrevisses peut produire l'urticaire comme cela a été remarqué pour les moules.

Nous parlons jusqu'à présent d'animaux ingérés à l'état frais.

Mais les accidents se généralisent et deviennent beaucoup plus graves si les crustacés destinés à la table ne sont pas d'une fraîcheur absolue. Il n'y a pas de chair plus altérable que celle des animaux marins et aquatiques. Dès qu'ils sont morts, ils deviennent le siège de puissantes réactions chimiques qui produisent dans leurs tissus du sucre et des ptomaines.

On a donné le nom de ptomaines (du grec *ptoma*, cadavre) à une classe particulière de composés organiques qui se produisent au cours de la décomposition cadavérique. Ce sont des alcalis, souvent cristallisables qui présentent les propriétés générales des alcaloïdes végétaux, et entre autre, une violente toxicité.

On ne saurait donc se montrer trop sévère en ce qui concerne la fraîcheur des viandes destinées à la consommation, soit qu'il s'agisse de poisson ou de crustacés, soit qu'il s'agisse de viande de boucherie ou de volailles.

UNE SINGULIÈRE AFFAIRE

Il y a quelques temps, Mme Esquiron, fille de M. de Gasté, député républicain du Finistère, venait trouver un commissaire pour se plaindre qu'on voulait l'empoisonner. Le commissaire fit un rapport, et le tribunal nomma comme conseil judiciaire à Mme Esquiron M. le Brysson, greffier. Cependant, M. de Gasté père, de conseil avec son gendre fit enfermer sa fille dans la maison de santé du docteur Goujon, maire du douzième arrondissement, avenue Daumesnil, 15.

Il y a quelques jours, M^e Masselet, avoué de Mme Esquiron, envoya un de ses clercs pour lui demander quelques renseignements. On refusa de le laisser communiquer avec sa cliente. Un des parents de celle-ci, fonctionnaire en province, informé de cette circonstance, voulut aller la voir. Il obtint une entrevue avec beaucoup de peine et après de nombreux pourparlers.

Sa parente lui dit alors qu'elle avait écrit plusieurs lettres, dont elle lui donna copie, à son avoué, à son médecin qui demeurait rue d'Amsterdam, au procureur de la République, et que toutes ces lettres avaient été interceptées et étaient restées sans réponse. Le fonctionnaire informa le parquet de cette circonstance très extraordinaire. Les personnes qui habitent dans une maison de santé sont libres de correspondre avec qui elles veulent, et on est en droit de se demander de quel droit la correspondance de Mme Esquiron a été saisie.

Toujours est-il qu'un substitut a été commis pour s'occuper de cette affaire singulière.

La fille de M. de Gasté possède en propre, paraît-il, une fortune de près de 70,000 francs de rente.

LA DESTRUCTION DES MARSOUINS

On travaille actuellement, à l'École de pyrotechnie de la marine, à la construction d'engins pour la destruction des marsouins, ce fléau des pêcheurs.

Il s'agit d'un détonnant au fulmi-coton, très puissant, qui sera plongé à une profondeur de plus de dix mètres et qui sera garanti par une enveloppe métallique de façon à ne pas se briser dans les mains des pêcheurs.

Ce qui revient à dire qu'on a tenu compte de la défeciosité des explosifs avec lesquels les expériences de l'année dernière avaient été faites.

La question est de première importance dans nos eaux, car les marsouins, très abondants sur nos côtes, détruisent des quantités énormes de sardines et d'autres petits poissons en même temps qu'ils déchirent le matériel très coûteux de nos pêcheurs.

La réclame

Un journaliste américain, dit le *Nouveau-Monde*, a eu l'idée originale d'interviewer divers millionnaires au sujet de l'influence qu'a pu avoir l'annonce sur l'acquisition de leur fortune.

Voici quelques-unes des réponses qu'il a reçues : — Je dois ma grande fortune aux annonces fréquentes. — *Bonner*.

Le chemin de la richesse passe à travers l'encre d'imprimerie. — *Barnum*.

— Les annonces répétées, et continues m'ont donné la fortune que je possède. — *A. S. Stewart*.

Mon fils, fais tes affaires avec les gens qui annoncent, tu ne perdras jamais. — *Benjamin Franklin*.

— Comment le monde saurait-il que vous possédez quelque chose de bon, si vous ne les faites pas connaître? — *Vanderbilt*.

Allez dire après cela que la publicité n'est pas l'âme du commerce !

UN ASSASSINAT PAR UN ANCIEN MÉDECIN-MAJOR DU 80^{me}

On lit dans la *Patrie* de jeudi soir :

Cé matin, le sous-brigadier Bourrelets est rendu à Courbevoie pour procéder à l'arrestation de la dame Raybaud ; et à la même heure, vers 8 h. 1/2, on repêchait à la hauteur du pont des Saints-Pères, le cadavre d'un homme, ayant séjourné près de trois jours dans l'eau.

Le commissaire appelé à faire les constatations a cru reconnaître le major Breton.

La haute sûreté, p évenue, s'est transportée sur le parapet, et devant le cadavre, a hésité. On attend les confrontations des personnes connaissant le major, pour se prononcer. Il y a donc à user de toutes réserves sur ce sujet.

DÉSINFECTION DES BERGERIES

Quel moyen employer pour désinfecter une bergerie ayant contenu des animaux malades ?

Le plafond et les murs seront lavés, au pinceau, avec une solution de bichlorure de mercure au 1/1000, puis badigeonnés à l'eau de chaux.

Si le sol de la bergerie est en ciment, en briques, en bitume, un bon lavage à la solution de sublimé suffira. Un sol en pavé se désinfectera de la même façon, mais avec beaucoup plus de difficultés. Enfin si l'aire est en terre, celle-ci sera enlevée sur une profondeur de 15 à 20 centimètres et remplacée par de la terre neuve.

Les boiseries de toute nature seront soigneusement lavées avec une solution bouillante de soude caustique et badigeonnées avec la liqueur de bichlorure de mercure.

La désinfection sera complétée par la combustion de quelques mèches soufrées dans la bergerie bien close. La solution de bichlorure de mercure sera toujours employée avec un pinceau, car le contact avec la peau de l'ouvrier serait dangereux.

L'ÂGE DES ARBRES

Quelques chiffres, qui montrent l'âge que peuvent atteindre les arbres.

L'aune vit 360 ans ; le lierre, 450 ; le marronnier, 600 ; l'olivier, 700, et le cèdre 800. Plusieurs autres espèces d'arbres dépassent encore ces limites, et de beaucoup. Ainsi le chêne peut aller jusqu'à 1,500 ans ; il y a des ifs qui comptent 2,800 ans ; enfin, on a pu estimer l'âge d'un boabab, l'arbre si cher à Tartarin, à 5,700 ans.

DÉSINFECTION DES LOCAUX CONTAMINÉS

Voici un exemple qui devrait porter ses fruits :

La préfecture de la Seine vient d'adresser à quelques médecins parisiens un cahier de cartes postales, au moyen desquelles ils pourront, franc de port et avec le consentement des familles, demander la désinfection officielle des locaux contaminés par des individus d'affections épidémiques.

Une circulaire explicative du préfet de la Seine, dont voici un extrait, accompagne ce carnet :

« Si, comme il arrivera, sans doute, le plus souvent, la famille consent à recourir aux étuves municipales de désinfection, il suffira soit d'adresser aux mairies d'arrondissement, soit de détacher du carnet ci-joint une des cartes qu'il contient, et de la mettre à la poste sans affranchir, après y avoir inscrit les indications nécessaires. »

« Par les soins de mon administration et aussitôt après la réception de l'avis transmis par vous, une voiture parfaitement close sera envoyée au domicile, pour prendre et transporter à l'étuve municipale de désinfection tous les objets, tels que : linges, vêtements, rideaux, tapis, matelas, oreillers, édredons, couvertures, etc... dont il y aurait lieu d'assurer l'assainissement. Ces objets, après avoir été désinfectés, seront reportés à domicile dans des voitures spéciales et par un personnage distinct. »

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 octobre 1891

Naissances

Masbou Marguerite, rue de l'Université, 5.
Sorin Georges, rue des Boulevards, 10.
Delmas Louise, rue des Soubirous, 26.
Sol Lucien, rue du Lycée.
Carrié Marie, rue des Cadourques, 6.

Mariages

Sahut Guillaume et Marmiesse Anna.
Mezeyrac Alphonse, serrurier, et Girous Rose.

Décès

Bourrières Jean, dit Bris, 74 ans, rue Nationale.
Monsou Anne, 3 mois, rue des Boulevards, 1.
Campergue François, ex-gendarme, 34 ans, à l'hospice.
Delfaud Jean, dit Guinot, 62 ans, rue Fouillac 8.
Sicard Jeanne, 54 ans, v^e Escabasse, rue Parabelle, 8.
Barrières Pierre, cultivateur 71 ans, à St-Cirice.
Mauriès Jean, cordonnier, 53 ans, à St-Georges.
Pébeyre Etienne, ex-instituteur, 38 ans, rue Labarre, 48.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 11 OCTOBRE

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Carlepoint (pas redoublé)	Sellenick.
Le cocoyer (havanaise)	Boyer.
Patrouille turque	Michaëlis.
Giroflé-Girofla (fantaisie)	Lecoq.
Babel (polka)	Philippe.

Samedi 17 octobre, La troupe de M. Delétraz donnera sur notre scène une représentation de :

L'héritage Guichard

EMPRUNT RUSSE 3 %.

Emission du 15 octobre 1891 à 79,75 pour 3 fr. de rente, soit 398 fr. 75 par obligation rapportant 15 francs.

Les souscriptions sont reçues sans frais à l'agence de la *Société Générale*, rue Fénélon, n° 8, à Cahors.

BULETIN FINANCIER

du 7 octobre 1891

REVUE HEDBOMADAIRE

Depuis quelques jours le marché est un peu plus hésitant. Les bourses étrangères pésent un peu nous et du reste, après la hausse du mois dernier, on éprouve le besoin de se recueillir un peu. Nous allons entrer dans la période de renchérissement de l'argent, mais les conditions dans lesquelles s'opérera ce renchérissement sont prévues et ne paraissent devoir justifier aucun trouble.

Le 3 0/0 est à 96,05, le nouveau à 95,05 1/2. Le crédit foncier est à 1261 25. La souscription aux nouvelles obligations communales paraît avoir été un grand succès. On dit que l'emprunt est couvert plus de quatre fois.

La Banque de Paris est à 785, elle a une participation importante dans le nouvel emprunt Russe.

La Banque d'escompte est à 445. La Société générale est à 480 ex-coupon de 7,25, c'est un titre bien classé qui doit forcément acquérir une plus value. Le Crédit lyonnais est à 807,50. Le Crédit mobilier est dans une situation qui nous semble comporter d'autres cours que ceux qui figurent actuellement à la cote. La Banque des pays autrichiens qui a en mains des affaires importantes s'est avancée à 451,25.

Nos grands chemins restent fermes, l'épargne peut faire un placement avantageux en achetant les obligations des chemins de fer économiques.

Les fonds étrangers sont toujours un peu hésitants. L'Italien est ferme à 90,55. Ce fonds d'Etat est à un prix qui doit attirer l'attention de ceux qui recherchent des placements rémunérateurs et sérieux.

En Banque, l'Alpine est à 18'. Ce cours est beaucoup trop bas à ec les développements continuels de cette société.

Le Fortis est sans changements ; on attend la conclusion des marchés en cours. Une reprise sérieuse n'est qu'ajournée.

Les transactions sont suivies sur l'obligation Porto Rico et sur l'obligation Linares à Almería qui vient de détacher son coupon.

La Compagnie du chemin de fer national de l'Equateur prépare une émission de 103,000 obligations de 500 qui seront offertes au public du 20 au 30 septembre au prix de 427,50, remboursables en 50 années.

On acceptera en paiement les obligations de Guyaquil au taux de 500, plus les intérêts jusqu'au 1^{er} novembre.

Le gouvernement de l'Equateur garantit l'intérêt et l'amortissement de ces obligations. On connaît la valeur du gouvernement de l'Equateur qui eût à sa tête l'éminent Gracia-Moreno qui a fait prospérer si longtemps le gouvernement de l'Equateur.

Son neveu, M. Florès, marche sur ses traces et a su maintenir l'Equateur à la hauteur où Gracia-Moreno l'avait élevé.

Ce qui le prouve surabondamment, c'est que les obligations précédemment émises à 435 et connues sur le marché sous le nom de Guyaquil sont actuellement cotées 485, sans que les diverses péripéties de la bourse aient pu faire fléchir le cours de cette excellente valeur.

ORIFLAMME PRODUITS SUPERIEURS D'ECLAIRAGE **AURORE**
En Bidons de cinq Litres
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n° LAMPES et VÉTÉLUS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

PILULES GICQUEL
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1⁵⁰ LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Bibliographie

Les mémoires de M. de Moltke

On conçoit aisément tout l'intérêt que va exciter l'apparition des Mémoires du Maréchal de Moltke, dont le premier volume intitulé : **La Guerre de 1870**, vient de paraître en français. (Un fort volume in-8° du prix de 10 fr.)

Le chef du grand Etat-Major Allemand donne dans ce volume, écrit d'un bout à l'autre de sa propre main, le précis froidement lumineux des opérations conçues, dirigées ou inspirées par lui.

Il indique, sans insister outre mesure, les fautes commises de part et d'autre, et reconnaît de même les mérites de chacun, ami et ennemi. Son récit, d'une concision et d'une netteté remarquables, est des plus complets à tous les égards.

La place nous manque ici pour signaler tous les passages intéressants du livre, les appréciations toutes personnelles du maréchal sont exprimées en quelques phrases toujours nettes et concises.

Qu'il nous suffise d'ajouter que le grand public aura là un précis de la guerre franco-allemande, émanant, il est vrai de la plume du général en chef qui l'a dirigée contre la France, mais écrit d'une manière impartiale, il faut bien le reconnaître.

Pour écrire l'histoire de cette campagne mémorable, le maréchal de Moltke reprend son rôle de chef d'Etat-Major, et toutes les fois que le sujet s'y prête, il interromp son récit pour donner son appréciation sur telle mesure prise par les généraux français ou allemands, pour expliquer les raisons qui plaident en faveur de telle disposition plutôt que de telle autre. C'est donc en même temps un cours d'art militaire professé par celui de tous les généraux qui était le plus à même d'embrasser l'ensemble des opérations, de juger les déterminations prises ou les manœuvres exécutées.

Admirateur convaincu de la vaillance des soldats et des chefs, à quelque armée qu'ils appartiennent, son témoignage ne peut que concourir à passer leurs noms à la postérité.

La page entre autres où il semble sortir de son impartialité, est celle qu'il consacre aux charges brillantes du général Galifet à Sedan, qui furent malheureusement impuissantes à empêcher la catastrophe où vint s'effondrer l'Empire.

Enfin, il se montre grand psychologue, tant à l'égard des militaires qui ont voulu jouer un rôle politique, que des hommes politiques qui ont cru pouvoir diriger des armées.

Pour recevoir le volume franco, adresser
AU BUREAU DU « JOURNAL DU LOT »
la somme de 10 francs

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 octobre 1891 : Marie-Louise Néron : Une sœur de Charité. — Pierre Maël : Quand on aime. — Fabre : Mademoiselle de Malavieille (suite). — B. Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdès : Les Trésors des Vaincus (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

Le numéro du *Bon Journal* du jeudi 8 octobre commence un roman de Pierre Maël : **Quand on aime** ! Les lecteurs de cet excellent recueil suivront avec intérêt, avec passion, l'œuvre si puissamment pensée du jeune et déjà célèbre auteur. **Quand on aime** ! est un récit que l'on croirait médité et écrit d'hier, car l'étude approfondie des caractères y est égale au relief des événements qui servent de trame à la fiction et se précipitent vers une catastrophe finale et logique... toute d'actualité.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1603^e livraison (10 octobre 1891). — A travers l'Arménie russe, Karabagh. — Vallée de l'Araxe. — Massif de l'Ararat, par M^{me} B. Chantre, officier d'accablé. — (1890). — Texte et dessins inédits. — 11 dessins exécutés d'après nature par l'auteur.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 1^{er} octobre 1891. — Frère et sœur, par Mme Drut-Fontès. — La vérité, par Roquefort-Ville-neuve. — Antiquité et Exagère moderne, par G. Migeon. — Les dix doigts de Jean Ruthé, par Sixte Delorme. — Les galeries de zoologie du Jardin des plantes, par Maurice Maindron. — Les gaietés du mois, par Willy. — Infirmités célèbres, par J. Alesson. — Au bord de la mer, par H. de Chennevières. — L'imagerie aux églantines, par E. Causé. — Tante Ludvine, par F. Favier. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Beauquesne, J. Wagrez, Ad. Albert Guillaume, Wilsonn, Emil Causé, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat.
Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris.
Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines.
Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre.

La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'Ecole de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signal. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réapparition exacte du poil par le **Réparateur**. Se trouve dans les Pharmacies. Flacon de 1^{fr} 50 et 2^{fr} 50 avec instruction. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai **Réparateur** Toucaud, dit aussi **Réparateur J. B. A. T.**, connu depuis plus de 20 ans, toujours en

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'**Appareil de suspension** de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'**Ataxie locomotrice** et autres maladies nerveuses.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA
GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
15 centimes la livraison
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un exemplaire gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.